

# LES CADRES DANS LE VISEUR



Mars 2019.

## Une mesure injustifiée

Les cadres étant moins souvent au chômage que les autres salarié-e-s, leurs cotisations sont largement supérieures aux allocations perçues : 42 % des ressources du régime d'assurance chômage sont assurées par les cotisations des cadres, alors qu'ils représentent seulement 15 % des dépenses.

La CGT propose d'ailleurs de déplaçonner totalement les cotisations et les allocations chômage, afin de dégager des recettes supplémentaires importantes. Abaisser ce plafond ferait au contraire perdre des ressources à l'UNEDIC et pousserait les cadres supérieurs à se tourner vers des assurances individuelles pour assurer le maintien de leur niveau de vie.

## Les vrais sujets

Le déficit de l'assurance chômage n'est pas lié aux contrats CDI qui génèrent un excédent de 10 milliards d'euros

entre les cotisations et le versement des indemnités. Ce sont les contrats courts qui plombent les comptes avec un déficit de 9 milliards d'euros.

Responsabiliser les entreprises dans leur politique de recrutement vis-à-vis des comptes sociaux, passe par la taxation des contrats courts et la responsabilisation des donneurs d'ordres dans le cas de sous-traitance.

## L'arbre qui cache la forêt

Aujourd'hui, le régime est financé par les cotisations sur les salaires et génère des droits proportionnels aux cotisations versées (et une part de solidarité pour les plus faibles salaires). C'est ce principe qui fonde l'acceptation des cotisations par tous les salarié-e-s, y compris celles et ceux qui ont les plus hauts salaires et qui permet de mieux protéger les plus modestes.

Le gouvernement veut passer de ce système

**Suite à l'échec de la négociation assurance chômage, le gouvernement reprend la main et va faire lui-même des propositions pour atteindre 1,3 milliard d'euros d'économies. Parmi les pistes pour réaliser ces économies, la dégressivité et le plafonnement des allocations pour les cadres est proposé par le gouvernement au nom « d'une meilleure justice sociale ». Une proposition populiste et dangereuse pour l'ensemble des salarié-e-s**

## Des recettes supplémentaires

Pour financer le régime, la CGT propose de renforcer l'égalité salariale (jusque 5 milliards de cotisations supplémentaires), de déplaçonner les cotisations (760 millions d'euros par an), de taxer les ruptures conventionnelles (au nombre de 437 700 en 2018), de cotiser sur l'ensemble des éléments de rémunération (intéressements, participation, épargne salariale, épargne retraite), et une sur-cotisation des contrats à temps partiel, CDD et de l'intérim.

de droits garantissant un maintien du niveau de vie, à un système de filet de sécurité minimum avec des allocations d'un montant plafonné, passant d'un système reposant sur les cotisations, gérées en partie par les salarié-e-s eux-mêmes, à un système reposant sur l'impôt, entre les mains d'un gouvernement.

## Des droits nouveaux

Pour ouvrir le droit à l'assurance chômage à plus de demandeurs d'emploi, la CGT propose d'abaisser les seuils d'ouverture de droits pour les primo-entrants, d'allonger les durées d'indemnisation notamment pour les plus de 50 ans, de garantir une indemnisation minimale de 80 % du SMIC, et d'autoriser le cumul allocation chômage / salaire dans la limite de l'ancien salaire en cas de reprise d'une activité partielle.

**L'argumentaire complet : [ugict.cgt.fr/decryptages](http://ugict.cgt.fr/decryptages)**



**#19Mars**

**L'HIVER,  
C'EST FINI.  
PLACE AU  
PRINTEMPS.**